

Site Natura 2000 de l'Estérel

FR 9301628

COMITÉ DE PILOTAGE

- 18 décembre 2012 -

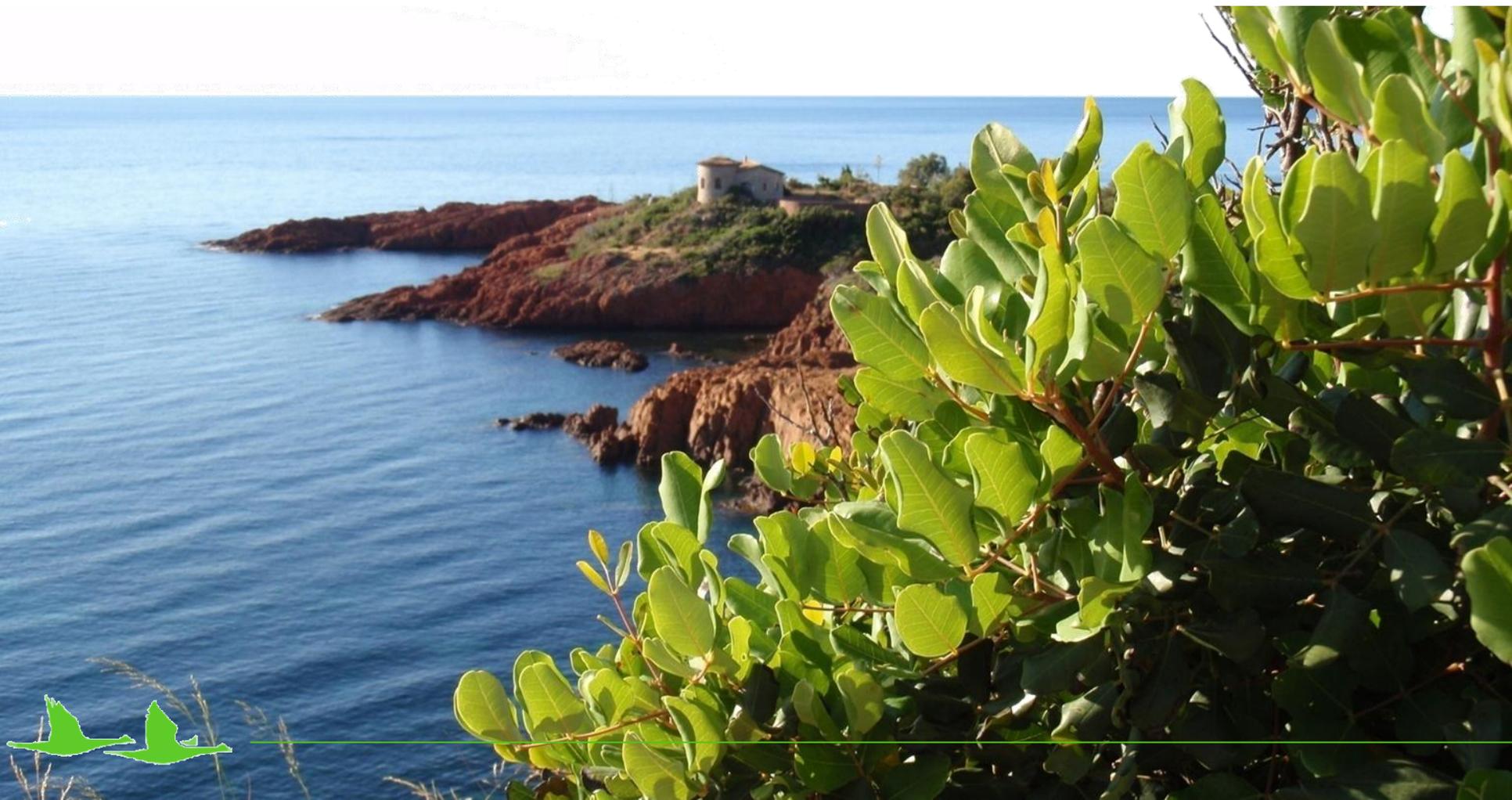


Déroulement de la présentation

- Rappels sur la démarche
- Présentation des mesures de gestion
- Synthèse financière du plan d'action
- Présentation de la Charte Natura 2000 de bonnes pratiques
- Vote du COPIL sur l'approbation du Tome 2
- Conclusion et perspectives pour l'animation du site avec recueil des nouvelles candidatures pour l'animation du site

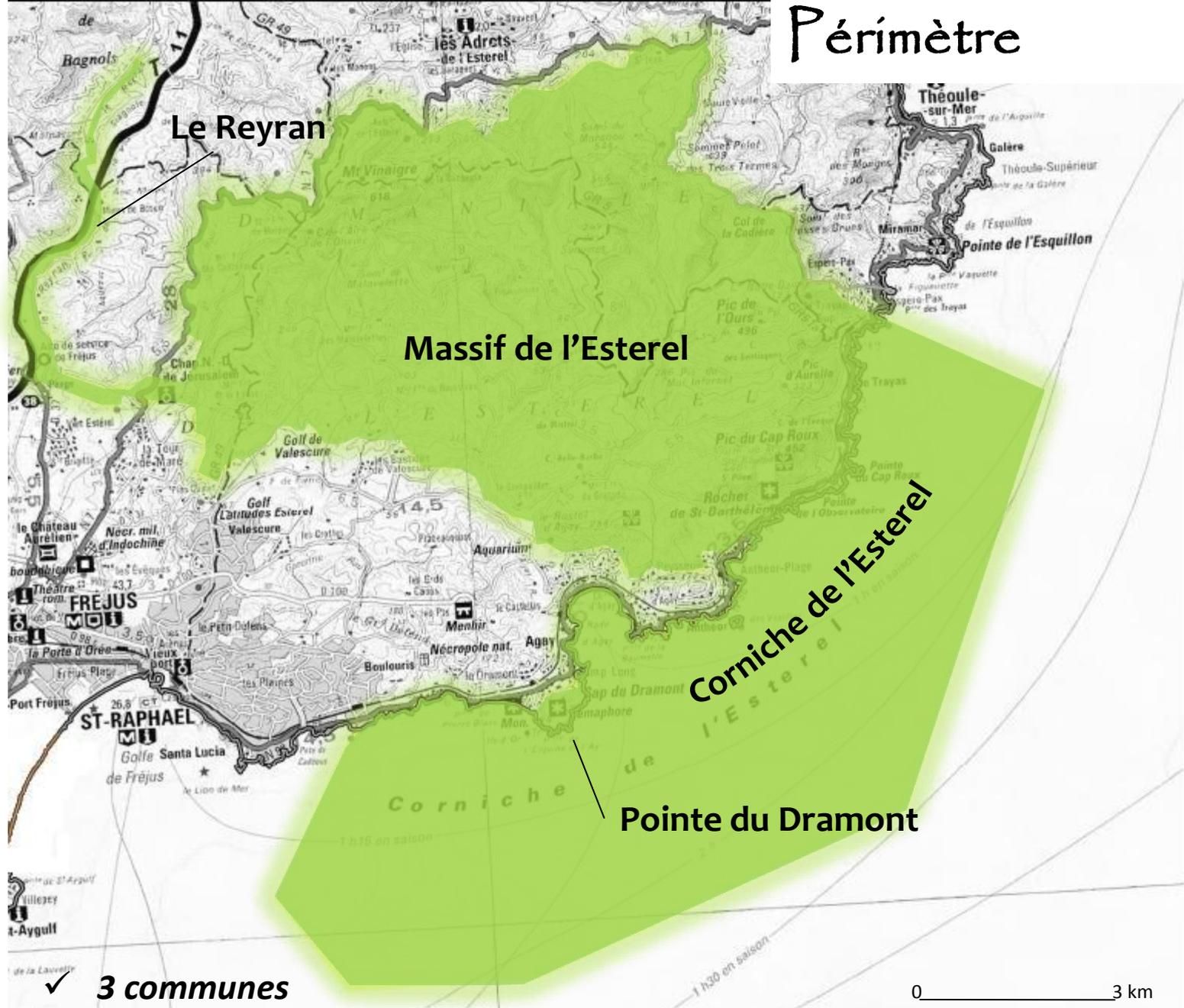


Rappels



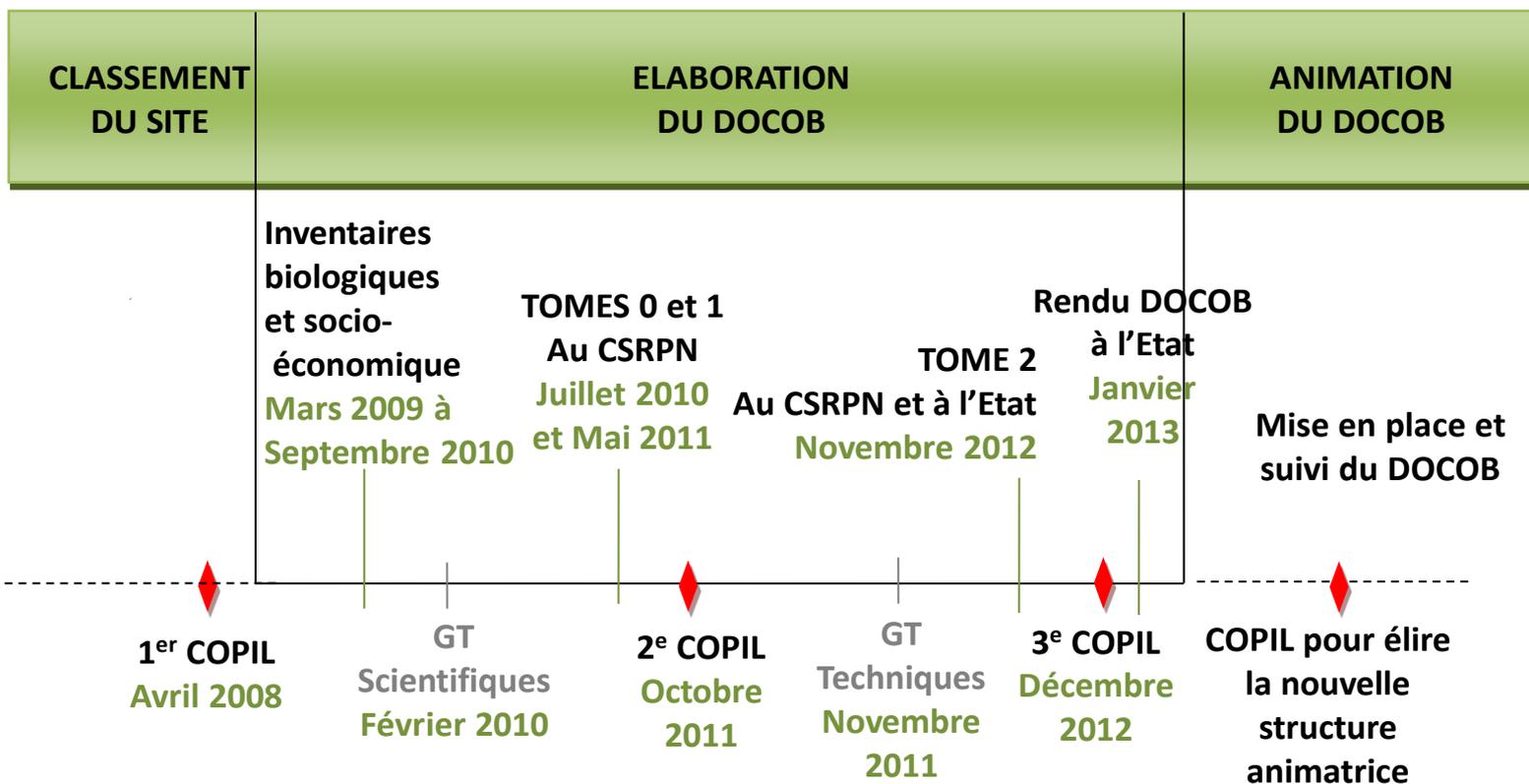


Tous droits réservés.
Document imprimé le 11/3/2009, serveur CARMEN v1.5: <http://carto.ecologie.gouv.fr>, Service : PACA [25W]



- ✓ **3 communes**
- ✓ **15 000 ha inscrits au réseau Natura 2000**

Calendrier de la démarche



COMMUNICATION - CONCERTATION



Objectifs de conservation terrestres



Mosaïque
d'habitats

Cours d'eaux
et faune
associée

Mares cupulaires
et ruisselets
temporaires



Ripsisylve
*(Aulne glutineux, Osmonde
royale, Peupliers blancs du
Reyran, oueds à Laurier rose)*

Tortue
d'Hermann

Murin de
Bechstein et
Murin de
Capaccini



Pelouses à
Sérapias

Peuplements
forestiers matures et
faune associée



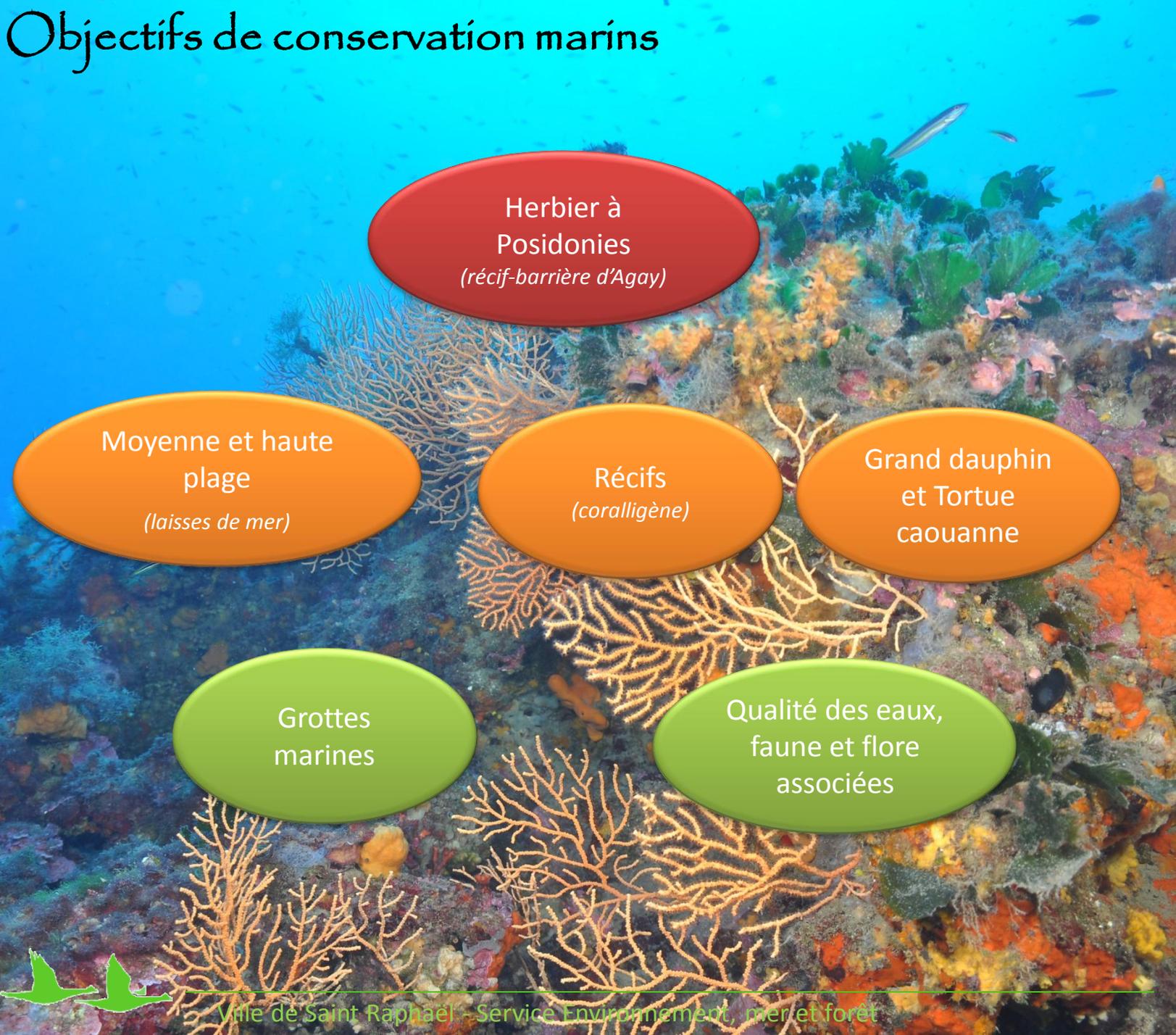
Habitats
littoraux

Gîtes bâtis et
sous-terrains des
chauves-souris

Eboulis du site



Objectifs de conservation marins



Herbier à
Posidonies
(récif-barrière d'Agay)

Moyenne et haute
plage
(laisses de mer)

Récifs
(coralligène)

Grand dauphin
et Tortue
caouanne

Grottes
marines

Qualité des eaux,
faune et flore
associées



L'élaboration du programme d'actions

Définition en concertation lors de 6 groupes de travail thématiques réunis entre le 7 et le 17 novembre 2011 :

4 Pour les milieux terrestres :

- GT spécifique agriculture
- GT spécifique forêt
- GT milieux terrestres et autres activités : aménagement, réseaux routiers, sites de stockage...
- GT spécifique loisirs et tourisme

2 Pour les milieux marins :

- GT spécifique pêcheurs, plongeurs et transporteurs
- GT spécifique usagers, loisirs et tourisme

- Présentation de l'état des lieux, des enjeux et des objectifs de conservation et de gestion
- Présentation des types de mesures de gestion envisageables
- Discussions et échanges sur les actions mobilisables sur le site
- Elaboration du Tome 2 sur la base de ces échanges



Les mesures de gestion

Les objectifs de gestion seront atteints par la mise en œuvre des mesures de gestion :

- **mesures de gestion contractuelles :**

- Les Contrats Natura 2000
 - Contrat « forestier »
 - Contrat « non agricole/non forestier »
- Les Mesures Agro-environnementales territorialisées (MAEt) (**parcelles agricoles productives**)
- La Charte Natura 2000 (les bonnes pratiques et recommandations)

- **mesures de gestion non-contractuelles :**

- Les missions d'animation
- Les mesures réglementaires
- Les études complémentaires et les suivis scientifiques

Démarche volontaire pour toutes ces mesures



Présentation des mesures de gestion préconisées



La mise en œuvre du DOCOB, rôle de l'animateur

CONVENTION CADRE D'ANIMATION

Pour la mise en œuvre des mesures de gestion du DOCOB et son animation

Mesures de gestion



Assistance
à la contractualisation
des mesures

Instruction contrats,
aide et conseils
aux contractants

Programmation
et suivi des travaux

Animation



Comité de pilotage
Bureau
Comité technique

Secrétariat des comités
et des différentes
réunions techniques

Suivi



Définition, encadrement
et suivi des études et
évaluations

Communication
et information, actions
de surveillance



Une stratégie globale de communication et de sensibilisation



OBJECTIFS PRINCIPAUX :

- Fédérer les forces vives afin de créer un réseau dynamique d'acteurs engagés dans la préservation du site
- Réduire les impacts liés à la fréquentation humaine
- Modifier le comportement des acteurs vers un meilleur respect des milieux naturels
- Diminuer les dégradations des milieux naturels liées à des pratiques non respectueuses des milieux naturels
- Réduire le risque incendie
- Améliorer la compréhension et de la perception du dispositif Natura 2000
- Soutenir la polyculture et la pluriactivité des professionnels du site ainsi que le maintien des réglementations existantes

"Réseau Sentinelles de l'Estérel"

**Formations des acteurs locaux
aux bonnes pratiques à adopter**

Réunions d'information

Outils de communication :

- *fascicules d'information,*
- *site internet,*
- *exposition itinérante avec animations
pédagogiques,*
- *s'intégrer au réseau de sentiers numériques (flash
codes)*

2^{ème} volet : Les mesures terrestres

18 mesures :

- 10 contrats / - 5 MAEt
- 1 réglementaire
- 2 suivis scientifiques

Gestion des milieux
humides

CONTRATS

Entretien raisonné de la ripisylve dans le Reyran et les autres cours d'eau du site

Limitation des espèces envahissantes

Mise en défend de secteurs sensibles ou dégradés

Accompagner les mesures de gestion par la pose de panonceaux permettant de préciser les conditions d'usage des zones concernées

2^{ème} volet : Les mesures terrestres

18 mesures :

- 10 contrats / - 5 MAEt
- 1 réglementaire
- 2 suivis scientifiques

Gestion des milieux forestiers

CONTRATS

Mise en régénération dirigée et amélioration des suberaies

Favoriser un débroussaillage réglementaire (DFCI) manuel au lieu de mécanique par la prise en charge du surcout lié

Accompagner les mesures de gestion par la pose de panonceaux permettant de préciser les conditions d'usage des zones concernées

Mettre en place des îlots de sénescence

Création ou restauration de zones ouvertes en forêt par débroussaillage

Mise en défend de secteurs sensibles ou dégradés

2^{ème} volet : Les mesures terrestres

18 mesures :

- 10 contrats / - 5 MAEt
- 1 règlementaire
- 2 suivis scientifiques

Gestion des milieux
ouverts et semi-ouverts

CONTRATS

Favoriser un débroussaillage règlementaire (DFCI) manuel au lieu de mécanique par la prise en charge du surcout lié

Création ou restauration de milieux ouverts ou humides par débroussaillage

Mise en défend de secteurs sensibles ou dégradés

Accompagner les mesures de gestion par la pose de panonceaux permettant de préciser les conditions d'usage des zones concernées

MAEt

Maintenir et développer les pratiques pastorales extensives

2^{ème} volet : Les mesures terrestres

18 mesures :

- 10 contrats / - 5 MAEt
- 1 règlementaire
- 2 suivis scientifiques

Gestion des milieux agricoles

MAEt

Favoriser l'agriculture raisonnée

Favoriser l'agriculture et la lutte biologiques

Conserver et améliorer l'apiculture sur le site

Restauration et entretien des linéaires végétalisés

Mesure règlementaire

Reconnaitre le rôle de zone tampon des exploitations agricoles du site au vu des incendies de forêt, ce qui est bénéfique à la biodiversité

2^{ème} volet : Les mesures terrestres

18 mesures :

- 10 contrats / - 5 MAEt
- 1 règlementaire
- 2 suivis scientifiques

Gestion des biotopes
d'espèces à fort enjeu de
conservation

CONTRATS

Pose de chiroptères sur 2 bunkers au Dramont et sur la buse du barrage de Malpasset abritant la colonie de Murin de Bechstein

Création et entretien d'une mare de 20 m² au Bombardier en faveur des espèces communautaires

Limitation des espèces envahissantes

Mise en défend de secteurs sensibles ou dégradés

Favoriser un débroussaillage règlementaire (DFCI) manuel au lieu de mécanique par la prise en charge du surcout lié

Accompagner les mesures de gestion par la pose de panonceaux permettant de préciser les conditions d'usage des zones concernées

SUIVIS SCIENTIFIQUES

Suivi de la Tortue d'Hermann et de la Cistude d'Europe

Suivi de la colonie de reproduction du Murin de Bechstein



3^{ème} volet : Les mesures marines

12 mesures :

- 6 contrats
- 4 réglementaires
- 2 suivis scientifiques

Une stratégie de gestion basée sur la diminution des mouillages forains et le maintien d'une activité de pêche professionnelle traditionnelle et raisonnée

Contrats

Contribuer au bon fonctionnement de la patrouille nautique

Remplacement progressif du balisage réglementaire existant en balisage écologique

Entretien manuel des plages d'Aigue-bonne et de Garde vieille permettant un nettoyage sélectif des déchets

Mise en place d'ancrages écologiques sur les sites de plongée les plus sensibles

Mouillages organisés à l'Île d'Or

Règlementation proposée

Limiter la taille des bateaux de pêche professionnelle à 10m travaillant sur l'herbier à Posidonies

Proposer un périmètre de mouillage pour les grosses unités sur les zones les moins sensibles

Proposer à la PREMAR de limiter la vitesse au-delà des 300m

PRIORITÉS DE GESTION DONNÉES SUR LA BAIE D'AGAY POUR COMPLÉTER LES ACTIONS DÉJÀ MISES EN PLACE

Contrats :

Remplacement progressif du balisage réglementaire existant en balisage écologique

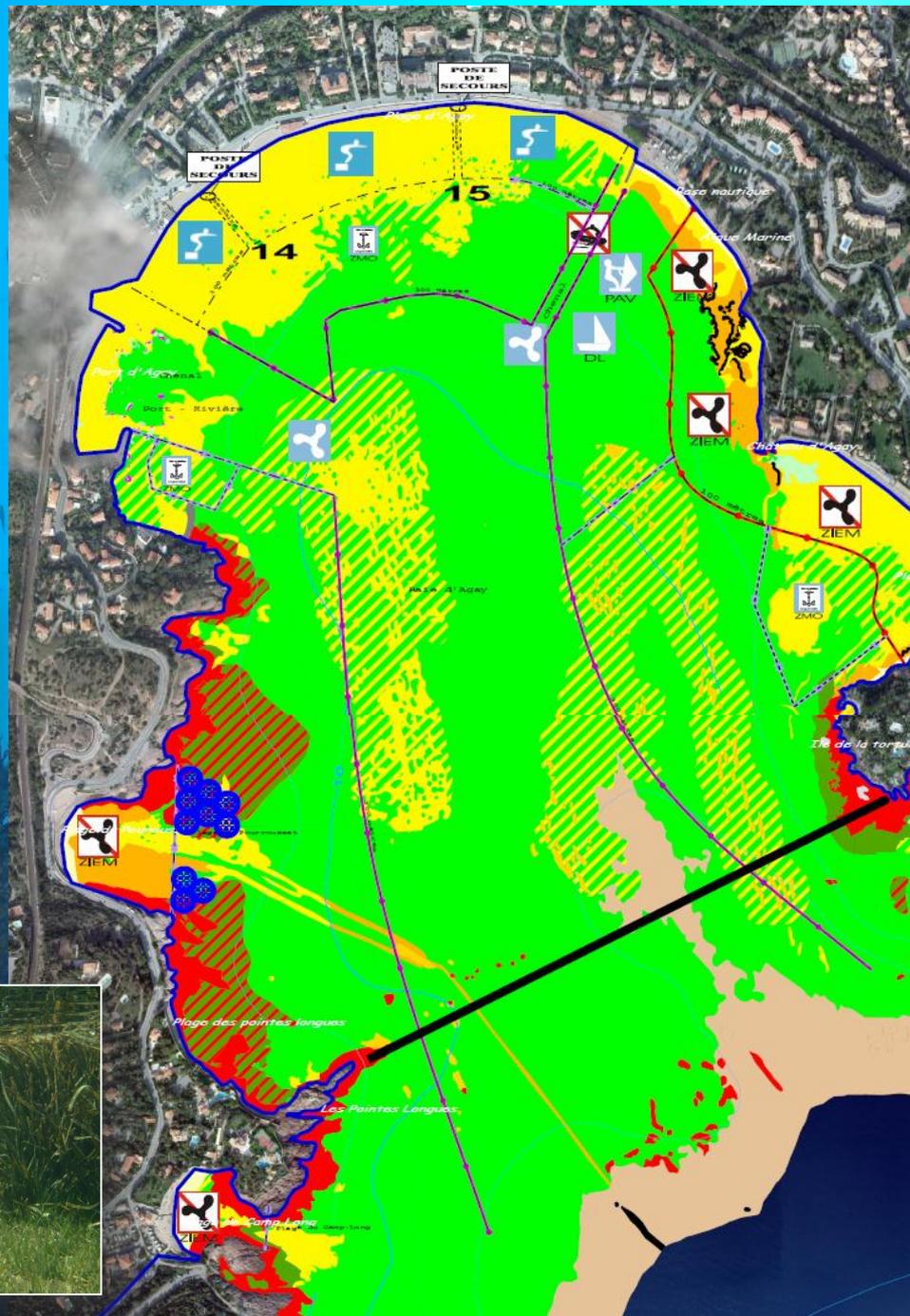
Mouillages organisés au Pourrousset pour les grandes unités

Règlementation proposée :

Limitation de la vitesse à 5 nœuds en Baie d'Agay

Suivis scientifiques :

Etude et suivi du récif-barrière d'Agay



Synthèse financière





Synthèse financière **prévisionnelle provisoire** définie sur 5 ans

Type de mesure	Total TTC sur 5 ans
Contrats Natura 2000 terrestres	157 012,00 €
Mesures Agri-environnementales	80 248,00 €
Suivis scientifiques terrestres	9 500,00 €
Contrats Natura 2000 Marin	244 170,00 €
Suivis scientifiques marins	10 000,00 €
Missions d'animation (dont salaire chargé de mission)	168 000,00 €
Outils de communication	8 300,00 €
COUT TOTAL PREVISIONNEL ET PROVISoire DU DOCOB	677 230,00 €

NB : L'animateur n'aura pas obligation de mettre en œuvre l'ensemble des mesures définies dans le Tome 2 ; leur réalisation sera conditionnée par l'obtention des moyens financiers nécessaires.



Présentation de la Charte de bonnes pratiques



Qu'est-ce que la Charte Natura 2000 des bonnes pratiques

➤ **Outil d'adhésion au DOCOB permettant de participer à la démarche**

➤ **Objectifs :**

Conservation des habitats et espèces d'intérêt communautaire

Favoriser la poursuite et le développement de pratiques favorables

➤ **Contenu technique de la charte**

L'adhésion à la Charte

Le cahier des engagements et recommandations

par grands types d'activités puis par grands types de milieux

Les annexes (*présentation site, définition Charte, taille minimale poissons Méditerranée, liste espèces marines protégées, espèces envahissantes*)

➤ **Qui peut signer la charte?**

Les ayants-droits (propriétaires, gestionnaires, mandataires...)

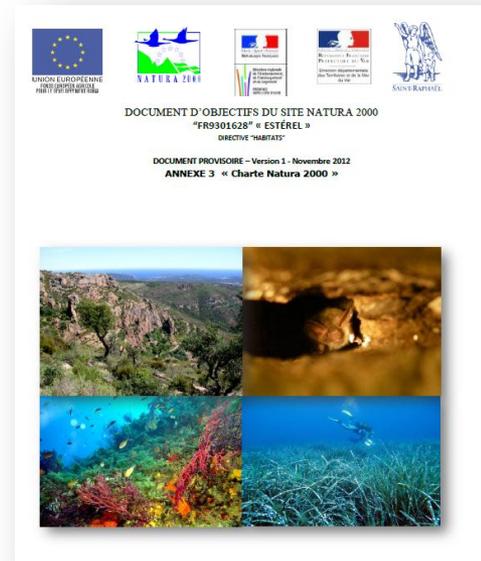
Les usagers

➤ **Quelle contrepartie?**

Avantages fiscaux pour les propriétaires

Garantie de gestion durable des forêts

Mission du futur animateur: retravailler le projet de Charte en concertation avec les acteurs locaux pour une meilleure approbation et adhésion



Conclusion et perspectives



Suite de la démarche

- Recueil des remarques du COPIL
- Vote des membres Elus du COPIL pour la validation du Tome 2
- Prise de l'arrêté préfectoral d'approbation du DOCOB
- Fin de la mission d'opérateur menée par la commune de Saint-Raphaël
- DES A PRESENT : Recueil des nouvelles candidatures concernant la structure animatrice qui sera chargée de la mise en œuvre du DOCOB
 - **un délai sera laissé aux structures éligibles (collectivités territoriales, EPCI) pour déposer leur candidature auprès de la DDTM**



An underwater photograph showing a large school of small fish swimming in clear blue water. A diver is visible in the background, and the bottom of the frame shows a colorful coral reef. The text "Merci de votre attention..." is overlaid in white.

Merci de votre
attention...